

LE LAC DES RECOLLETS

Bulgnéville était autrefois une baronnie qui fut d'abord possédée par la Maison de Beaufremont, puis par celle du Chastelet, au XVI^e s.

Gustave Dessalles l'acheta en 1692 à J.-B. de Tornielle, de Saladin d'Anglure et de Chrestienne du Chastelet, son épouse, et obtint des lettres de confirmation du duc Léopold, le 23 octobre 1699.

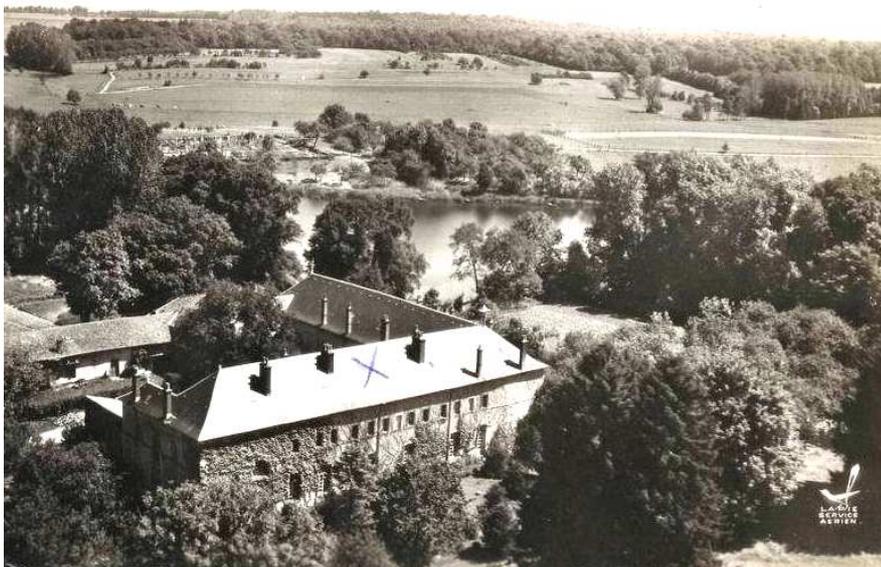
Ce prince érigea la terre de Bulgnéville en comté le 16 février 1708 et en marquisat le 8 juin suivant.

Les étangs qui se trouvaient sur un territoire étaient la propriété du Seigneur des lieux.

A cette époque, les Archives font état de 5 étangs situés sur ce marquisat, entre autres ceux de la Tinchotte, des Curtilles et des Récollets.

Ce dernier est le seul qui subsiste encore de nos jours.

Un couvent fut fondé cette même année 1708 par des religieux franciscains réformés de l'ordre des Récollets.



A leur arrivée à Bulgnéville, les religieux découvrent près de leur monastère un étang d'une superficie assez importante.

Cet étang est en premier lieu une réserve d'eau où les villageois se ravitaillent en eau et où le bétail vient s'abreuver. C'est également une réserve de poissons, écrevisses, grenouilles, etc. Il est alimenté par le ruisseau de la "Fontaine des Epousées et par des sources souterraines.



En date du 29 vendémiaire An 9 (20 septembre 1800) un courrier du Maire de Bulgnéville "signifie à Léopold Guillot, fermier des moulins étant du dit Bulgnéville, de combler la carrière qu'il a ouverte non loin du rivage de l'étang dit des Récollet⁽¹⁾ qui présente un dangé inévitable"... "Signifié au citoyen Léopold Guillot fermier des moulins et étang de Bulgnéville, appartenant à Aurore Dessalle".

Signifié au Citoyen Des Deseules ex
 Dessus et Dautre Part, delivré au Citoyen
 Léopold, Guillot, fermier des Moulins et étang
 de Bulgnéville, appartenant à aurore Dessalle,
 Résidant à Bulgnéville - le Son Domicile
 Partant a son fils - avec sommation de
 Satisfaire, Dans le Dit-Détail, Par l'Etat

Signifié au Citoyen
 Des Deseules ex
 Dessus et Dautre Part
 delivré au Citoyen
 Léopold, Guillot, fermier des Moulins et étang
 de Bulgnéville, appartenant à aurore Dessalle,
 Résidant à Bulgnéville - le Son Domicile
 Partant a son fils - avec sommation de
 Satisfaire, Dans le Dit-Détail, Par l'Etat

¹ L'orthographe du nom est repris de la délibération d'origine. Il changera avec le temps...
 D'autres mots sont également écrits différemment que de nos jours.

Le 7 avril 1844, le Conseil Municipal décide "d'acquérir l'étang des Récolets, desséché depuis plusieurs années" qui appartient à Jean-Baptiste Landry Poirson. Il est à vendre au prix de 14 000 francs.

Mr le Maire dit : "que par sa remise à flots comme par le passé, l'étang offrirait les avantages non seulement d'un quai⁽²⁾ salubre, mais encore d'une tête d'eau ou réservoir en cas d'incendie, d'un établissement de bain public pour les habitants de la Commune et d'école de natation pour la jeunesse."

à être autorisé à acheter
l'étang des Récolets
pour un quai

Le Maire a opposé au Conseil que le quai établi dans la Commune, était fort mal placé et rendant un volume d'eau insuffisant, qu'il est généralement reconnu qu'il est plus nuisible qu'avantageux sans le danger de la salubrité ainsi qu'elle l'ont toujours reconnu le Conseil Municipal.

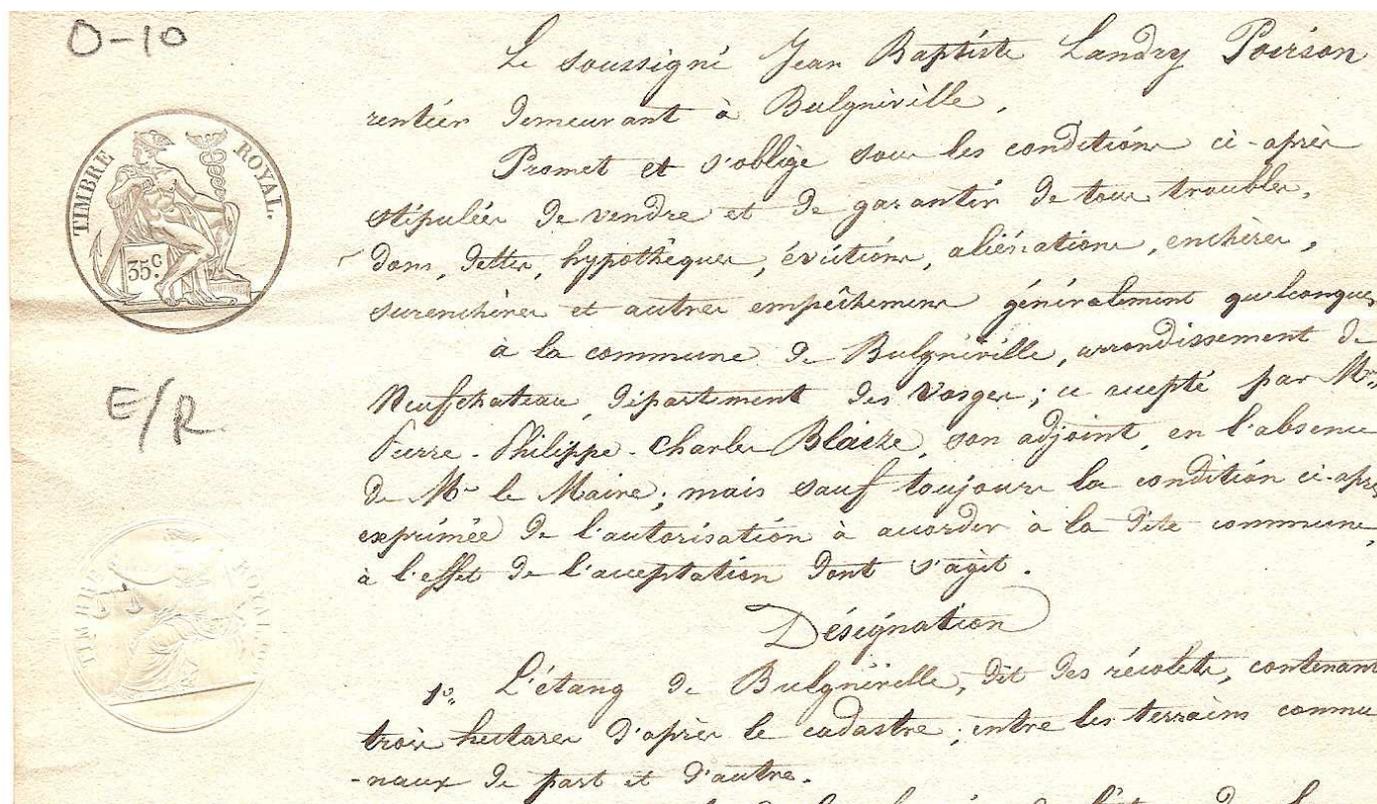
Attendu la difficulté de trouver un emplacement convenable et portant un volume d'eau suffisant pour établir un nouveau quai, il propose au Conseil de l'acquiescer si le terrain par lui désigné pour la Commune, de faire l'acquisition de l'ancien étang des Récolets, desséché depuis plusieurs années qui est à vendre présentement, et dont la Chaussee est en bon état, lequel étang appartient au Sr. Jean Baptiste Landry Poirson propriétaire d'une exploitation, qui ferait dans les dix jours de la vente moyennant dix mille francs, en conséquence l'objet a été mis aux voix.

Le Conseil à l'unanimité Considérant que le quai actuellement à l'état d'arrêt et de suspension par le double motif, qu'il ne rend pas un volume d'eau suffisant pour l'usage de sa destination, qu'il est placé dans un endroit malsain du village et que les eaux qui y font écouler sont ainsi que les eaux de la voirie qu'il reçoit, peuvent devenir des causes de maladies.

Considérant que l'étang de Sr. Poirson qui fait l'objet de la proposition du Sr. le Maire, est placé au nord de la Commune à une distance assez respectable qu'il est d'une contenance d'environ cinq hectares et que, étant remis à l'état comme par le passé, il offrirait les avantages non seulement d'un quai salubre, mais encore d'une tête d'eau ou réservoir en cas d'incendie, d'un établissement de bain public pour les habitants de la Commune, et d'école de natation pour la jeunesse.

² Il s'agit de l'ancienne orthographe de "gué".

Quinze jours plus tard, le 21 avril, Jean-Baptiste Landry Poirson, par courrier, "promet et s'oblige de vendre ... à la Commune l'étang de Bulgnéville dit des récolets contenant 3 hectares"... "un pré de 40 ares 98 ca (la carpière) et un pré de 2 ares 80 ca"... "au prix de quatorze mille francs."



Le 6 juin, une expertise est faite par deux habitants de Bulgnéville : Jean-Joseph Beurné et Charles Bernard, cultivateurs à Bulgnéville, "pour procéder à l'estimation de l'étang dit des récolets et de ses dépendances :

Un étang desséché de 3 ha 42 ares 92 ca

Un pré d'1 ha et un pré de 189 ares 78 ca

La chaussée du dit étang de 10 ares

La carpière en pré de 40 ares 88 ca avec une petite chaussée de 2 ares 4 ca."

Le tout est évalué à 13.672,50 francs.

Le 6 juin toujours, procès-verbal de *Commodo et incommodo* sur lequel les habitants ont donné leur avis sur cette future acquisition. Tous se disent satisfaits : "que c'est fort utile", "indispensable", "très nécessaire", "d'utilité publique", "que la Commune ne pouvait faire meilleure acquisition"...

Mess. Claude Bourne cultivateur au Bulquidille, a déclaré que rien n'était plus utile à la Commune que l'étang des Écolots à cause d'abord de l'eau en cas d'incendie, et pour lasser les Chèvres et a signé Clement Bourne

Selon moi il n'y a rien de plus utile à la Commune que l'acquisition de l'étang vu le manque d'eau

Alph. Dupon, Mgr.

La Commune de Bulquidille, selon moi, ne pouvait faire une meilleure acquisition de l'étang, comme école de natation pour les enfants et les vieillards, comme réservoir d'eau en cas d'incendie, n'ayant pas d'autre moyen de secours; Comme gué pour les bestiaux, celui qui existe actuellement dans le village étant fort insalubre.

Procureur greffier de la Justice pais
de la Commune de
Pompierre

Il y a lieu de faire l'acquisition de l'étang
comme utilité publique surtout en cas d'incendie

C. de Blom

Le 17 février 1845, la Commune par acte fait chez Maître Coly, notaire à Bulgnéville, devient propriétaire de l'étang des "Récolets".

67. N-3. Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal de la Commune de Bulgnéville 1845

Cy a été tenu le huit mars, mil huit cent quarante cinq, sous la présidence de M. le Maire, le Conseil municipal s'est réuni en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, pour statuer sur la proposition de la commune de Bulgnéville d'acquiescer à la vente de l'étang des Récolets par acte avec M. Coly, notaire à Bulgnéville, le dix sept, février 1845, avec la charge au vendeur, tel qu'il est spécifié dans l'acte de vente, et tel en reste que le vendeur n'a rien ou peu de plus.

Le Conseil municipal s'est réuni en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, pour statuer sur la proposition de la commune de Bulgnéville d'acquiescer à la vente de l'étang des Récolets par acte avec M. Coly, notaire à Bulgnéville, le dix sept, février 1845, avec la charge au vendeur, tel qu'il est spécifié dans l'acte de vente, et tel en reste que le vendeur n'a rien ou peu de plus.

Deliberation qui établit les conditions de la location de l'étang de Bulgnéville

Le 10 mai 1852, le Maire prend un Arrêté de Police pour imposer aux personnes qui se baignent dans l'étang de "cacher leur nudité par une ceinture ou un caleçon"!

Considérant qu'une partie des habitants de la Commune sont en état de prendre des bains à l'étang distant de quelques mètres des habitations et sur la chaussée duquel est établi un chemin assez fréquent;

Considérant en outre, que les baigneurs exposent aux yeux du public toute leur nudité qui est contraire pour les Mœurs et la Morale;

Attendu qu'il convient d'obvier le plus promptement possible à ces inconvénients.

Arrêtés

Art. unique: les personnes qui iront à l'avenir se baigner dans l'étang de Bulgnéville seront tenues de cacher leur nudité par une ceinture ou un caleçon.

Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune.

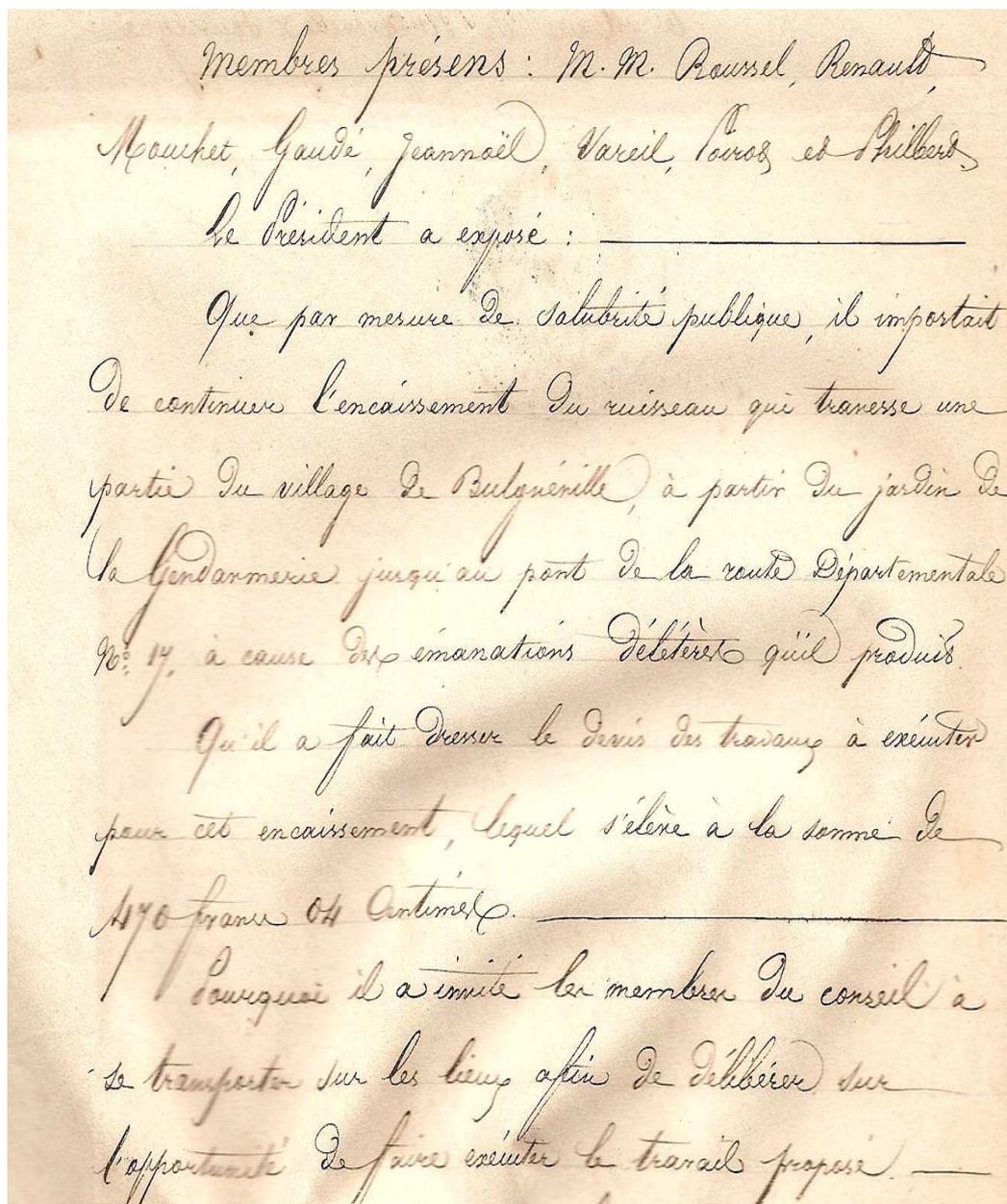
Fait à Bulgnéville le 10 Mai 1852.

Signé Coly.

Le 9 octobre 1856, il est décidé de "relouer l'étang des récollets"...
"Mise à prix : 300 francs".

Le 16 décembre 1857, considérant "qu'à cause des émanations délétères qu'il produit"... "le ruisseau de l'étang qui traverse une partie du village sera encaissé à partir du jardin de la Gendarmerie jusqu'au pont de la route départementale 17".

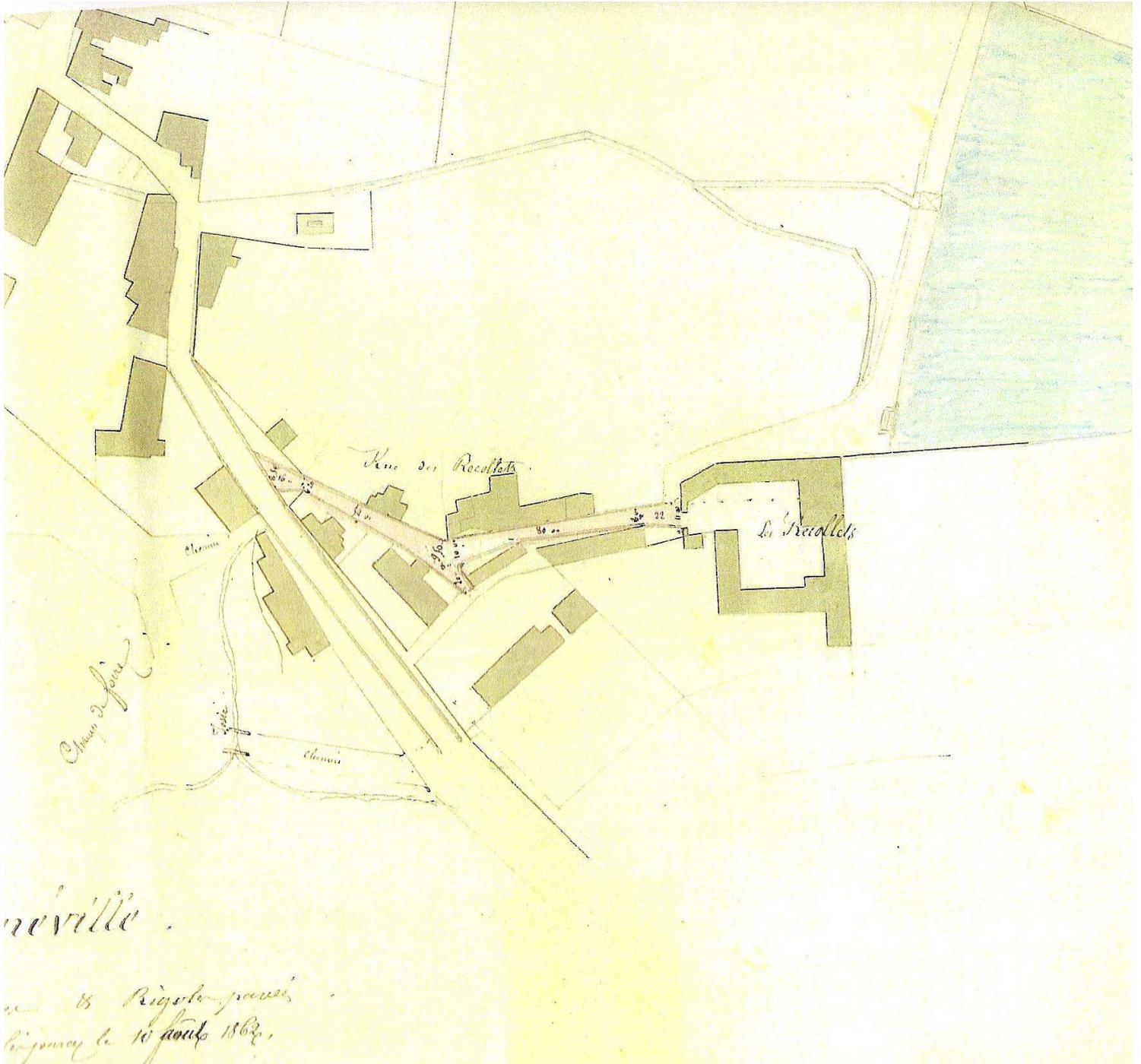
Crédits votés : 470 francs



membres présents : M. M. Roussel, Renault,
Mouchet, Gaudé, Jeanmaël, Vareil, Poroz, et Philbert,
Le Président a exposé : _____
Que par mesure de salubrité publique, il importait
de continuer l'encaissement du ruisseau qui traverse une
partie du village de Bulguenille, à partir du jardin de
la Gendarmerie jusqu'au pont de la route Départementale
N° 17, à cause des émanations délétères qu'il produit.
Qu'il a fait dresser le devis des travaux à exécuter
pour cet encaissement, lequel s'élève à la somme de
470 francs 04 Centimes. _____
Parcequ'il a invité les membres du conseil à
se transporter sur les lieux afin de délibérer sur
l'opportunité de faire exécuter le travail proposé. _____

Le 9 novembre 1861, le Conseil vote les crédits nécessaires pour amener au lavoir du canal le trop plein de l'étang au moyen de tuyaux en fonte.

Plan du secteur des Récollets en 1862



Le 8 décembre 1871, il est signalé "qu'il est urgent d'enlever la vase et de curer cet étang dans un délai assez rapproché", mais "Considérant qu'une épidémie de fièvre typhoïde règne dans la commune, il serait imprudent de procéder au curage de l'étang". Celui-ci est donc reporté de deux ans !

périodes, il y avait lieu d'établir les conditions sous lesquelles
serait faite une nouvelle location, en observant qu'il était
urgent d'enlever la vase et de curer cet étang dans un
délai assez rapproché;

Le conseil municipal;

Considérant qu'une maladie épidémique (la fièvre
typhoïde) règne depuis quelque temps dans la commune,
qu'il serait imprudent de procéder au curage de l'étang
avant la disparition complète de cette maladie,

a décidé que ce curage n'aurait pas lieu avant deux ans
et que la nouvelle location du dit étang serait faite pour
une période de deux ans qui ont pris cours à compter du
premier octobre dernier et finiront à pareille époque des
deux années expirées, aux conditions suivantes :

Le 8 Octobre 1873 considérant qu'il est urgent de curer l'étang "qui est presque totalement couvert d'herbage" et que "le curage devant durer plus d'un an", le Conseil municipal décide de vendre le poisson aux enchères publiques.

du
12
11
10
1873

Membres présents : M. No. Lepay, Président,
Collin, Vache, Bouchet, Mamelet, Poirat et Ollivier

Le Président a exposé au conseil que le bail
de l'étang est expiré depuis le premier courant
et que la pêche est fixée au quinze présent mois.

Qu'avant de procéder à une nouvelle location
il est urgent de faire curer le dit étang qui est
presque totalement couvert d'herbages.

Que ce curage devant durer plus d'un an
il serait indispensable imprudent de conserver
pendant ce temps le poisson que le locataire
doit rendre à la commune pour l'empoissonne-
ment de cet étang.

Pourqu'il invite le conseil à donner son
avis sur l'opportunité de conserver ce poisson
dans un réservoir ou de le vendre aux
enchères publiques

Le 12 octobre 1873 il est procédé à la vente aux enchères à trois feux.

La Commune attribue au plus offrant le lot de 438 kg de carpes et 45 tanches de 1,5 kg chacune pour la somme de 600 francs à Mr Keyser, maître d'hôtel à Bulgnéville qui se trouvait être le locataire de l'étang.

le dix huit Octobre 1873 p. 19 No
- Dans grand quart d'heure

Les prix de la vente sera payés entre les mains
du Receveur municipal le 15 Novembre prochain
L'adjudicataire paiera comptant tous les frais
auxquels les présentes donneront ouverture
Lecture faite de l'adjudication ci-dessus, il a été
procedé à la reception des enchères ainsi qu'il suit:
mise de six cent francs a été faite par le Sr
Pierre Keyser maître d'hôtel demeurant à Bulgnéville
trois feux ayant été allumés et s'étant successivement
éteints sans nouvelle enchère, le dit Sr Keyser a été
proclamé adjudicataire de la quantité de poisson
ci-dessus enonce pour le dit prix de six cents
francs, il a présenté pour associé solidaire le Sr
Camille Cottot garde Champêtre demeurant au dit
Bulgnéville, qui a déclaré accepter,

L'étang sera sans doute curé, mais aucun texte n'a été retrouvé à ce sujet.

Le 10 novembre 1875, la Commune loue l'étang pour 9 ans, période de renouvellement qui sera appliquée en principe par la suite.

Le 19 mars 1922 l'étang est loué au prix de 525 francs à Joseph Sylvestre, facteur.

Les anciens Bulgnévillois se souviennent du dernier locataire de l'étang qui fut Baptiste Lombardo jusque dans les années 60.

L'étang des Récollets, la suite de l'histoire

Le 30 mars 1937 : projet de réfection de la digue et création d'un bassin de natation.



Le 8 juillet 1973 le Conseil décide lancer des travaux d'aménagement de l'étang.

Les travaux de curage sont réalisés sur 1973 et 1974. Le chemin du bord du lac est élargi par comblement des bords, notamment le long du mur de la Maison Familiale des Récollets.



Et l'étang devint Lac !

Après ces travaux, pour des raisons d'attrait touristique, il est décidé de la nouvelle appellation de l'étang qui devient : "Lac des Récollets".

En 2001 le Conseil Municipal décide de procéder à un nouveau curage et à l'aménagement complet du site.

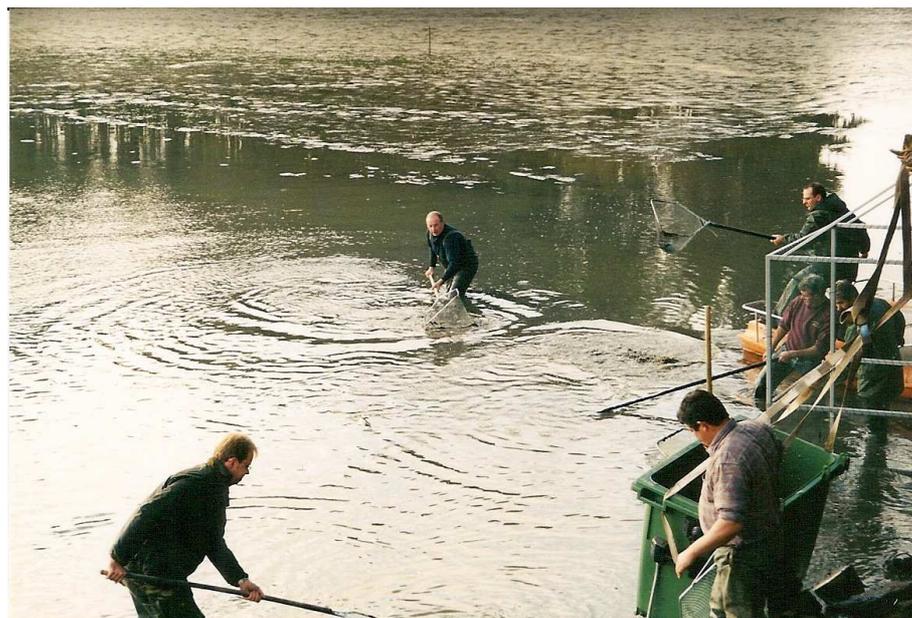
A la fin de l'été 2002, on procède à sa vidange. Le niveau baisse....



La digue se dégage, une grille empêche le poisson de passer par l'ouverture de vidange.



Fin septembre, on récupère les poissons.



On aperçoit alors nettement le fond du lac...



...et on y découvre des écrevisses... et même des palourdes.



Les travaux de curage, réalisés en 2003, engendrent d'importants travaux d'évacuation de vase,



Le mauvais état de la digue...



...nécessite sa consolidation et sa reconstruction en belles pierres.



Le 23 avril 2003, la Commission des travaux et Monsieur Moret de la D.D.A. surveillent les travaux.



Monsieur le Maire y revient régulièrement seul...!



Le but de cet aménagement était également de revoir le cadre environnemental.

Le site du lac va, de ce fait, subir des transformations importantes afin de le rendre plus accessible à tous, tout en lui gardant son calme.

Un nouveau sentier pédestre est créé...



...traversant un arboretum où sont plantés de nombreuses et différentes espèces d'arbres, arbustes et buissons. Les promeneurs peuvent ainsi découvrir au fil du cheminement ces essences végétales de notre région, grâce à des bornes explicatives. Végétation, fruits et baies apportent aux petits animaux refuge et nourriture.



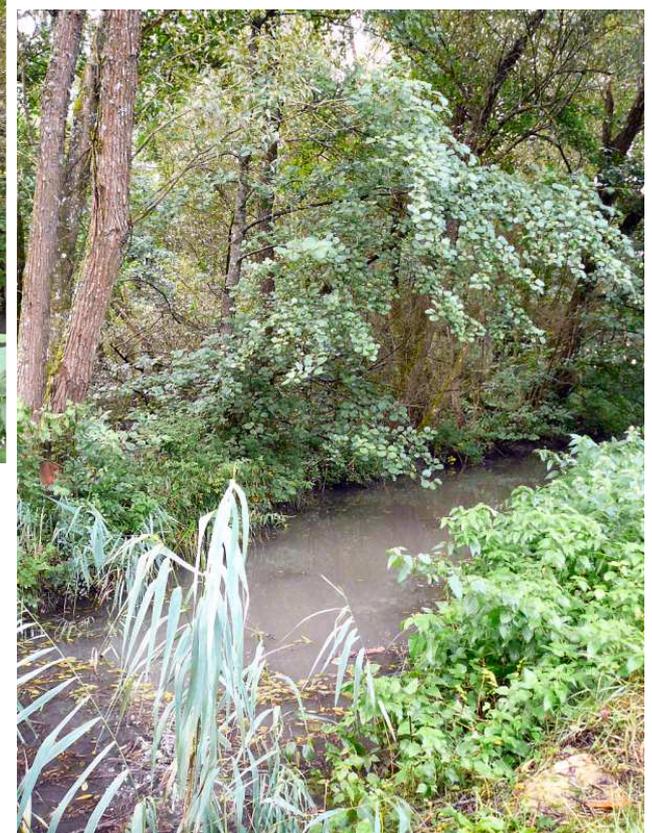
Une île est créée au centre du lac pour que les canards et les poules d'eau, voire parfois des cygnes de passage, puissent y trouver un gîte et s'y reproduire en toute tranquillité à l'abri des prédateurs.



L'île aujourd'hui !



A l'extrémité du lac, là où le ruisseau qui l'alimente s'écoule, une zone humide est préservée pour qu'une faune et une flore bien spécifiques puissent y vivre, dans un état laissé sauvage.



Le ruisseau de la Fontaine des épousées

Le sentier du tour du lac, en mauvais état par endroit, est remis en état pour un accès facile à tous les promeneurs.



En 2006, il est ponctué de panneaux pédagogiques qui donnent la possibilité de se repérer, de s'initier à l'écologie et de découvrir la nature, la faune et la flore.



Commune de Bulgnéville

Parcours écologique du lac des Récollets

Le lac des Récollets a été créé au début du XVIII^e siècle par les moines des récollets, occupant à l'époque, le couvent voisin. Sa profondeur maximale est de 4 m et sa surface de 3 hectares. Au milieu du lac, une île a été aménagée, pour permettre la reproduction et la nidification des oiseaux et des espèces naturelles.

Protégeons la nature !

Deux parcours vous sont proposés : L'un (en brun) de 900 m, pour faire le tour du lac, l'autre (en violet), de 1,4 km serpente entre les arbres, dans le verger et d'un arboretum (constitués d'essences de notre région), le long duquel des panneaux pédagogiques, vous feront découvrir la nature, la faune et la flore.

Les pêcheurs pourront s'adonner à leur passe-temps favori, munis uniquement, d'une carte municipale.

Pour la tranquillité et la sécurité de tous, la baignade est strictement interdite et les animaux doivent être tenus en laisse. Les cycles et véhicules à moteur y sont formellement interdits.

Ensemble, respectons et protégeons ce site !

Conception graphique : Marie-Reine SIMON

Accueil Vous êtes ici

VERGER ET ARBORETUM

ROSELIÈRE

AULNAIE

PASSAGE A GUE

Flore forestière

Faune forestière

Flore aquatique

ILE

Faune aquatique

DIGUE

Bulgnéville

Renseignements complémentaires en mairie au 03 29 09 10 73

La faune aquatique



Je suis un rapace et me nouris de poissons et de petits mammifères. Je chasse dans un nid aménagé parmi les roseaux.

Ma cour martine, pêcheur de mon site, je plonge très bien et capture les poissons sans faille. Je vole droit et ne boude l'eau. Je course vite, même dans la mer pour y déposer mes œufs.

Mal la rousserole mordale, je connais bien l'endroit les cannes des roseaux à l'aide de petits végétaux humides qui dorment en adormés.

On dit de moi le héron perché, que j'en ai fait mon logement. Je suis en vol, en héronnière. Ma famille pond le 2 à 4 œufs dans un nid aménagé sur un arbre. Je mange des bécasses et de petits mammifères.

Je suis celui le plus grand et le plus commun des canards. Je suis en mâle, donc coloré. Je sème des graines de la verdure des rizières.

Mes deux amies, elles se sont mariées. Elles ont des œufs. Elles sont très rapides observatrices que celles.

On m'appelle le dragon. Je mesure de 2 à 7 cm pour une envergure d'environ 10 cm. Je ne suis pas de papier à ma lèvre forte que à celle qui empêche sur mon territoire.

A ma naissance, je jante en burlant et en prenant ma langue. Ma femelle pond de 5000 à 10000 œufs. L'œuf, j'hérite dans la vase en deux semaines en deux semaines.

C'est moi, le plus grand et le plus commun des poissons. Je mesure de 700 à 1000 cm. On dit que ma mâchoire supérieure est en forme de bec de canard. Je suis omnivore. Je mesure entre 50 cm et 1 m, je pèse environ 10 kg.

Je suis torpille, un poisson de jardin, mais moi j'ai les yeux et non rouges. Je parle à tout, mais j'ai une tendance herbivore (selon monnaie...)

Je suis petite, 30 cm pour 60 à 200 g, mais je suis plus grande. Je suis quelques semaines, alors j'ai des yeux multiples, l'œuf d'œuf.

Conception graphique: Marie-Reine SIMON

Arbre

Le sol



Le ver de terre se nourrit de feuilles mortes et de terre. Par d'incessants travaux de remuement, il facilite l'entrée de l'air dans le sol. Le ver est donc très utile.

L'humus est le mélange de particules organiques puis minérales (feuilles décomposées). Ce sont les vers de terre qui en assurent le mélange. Les substances contenues dans ces feuilles tombées sont continuellement recyclées.

Céréales

Arbustes

Prairie

Humus de résidus de chaux et de fumier

Humus de feuilles

Humus de résidus de prairie

Horizon A: Terre végétale et différents humus.

Horizon B: Sol argileux calcaire. 20 à 40 cm.

Horizon C: Argile (pseudogley) calcaire. 40 à 60 cm.

Horizon D: Roche mère calcaire

Terre de renards

Conception graphique: Marie-Reine SIMON

MRS

Ces dernières années, la Commune aménage également en aval du lac, sur l'esplanade du Févry, une aire de service et de stationnement pour les camping-cars, des espaces verts, un superbe kiosque, un chemin piétonnier, une aire de jeux pour enfants et un terrain destiné à la pétanque, le tout avec des bancs pour se reposer.

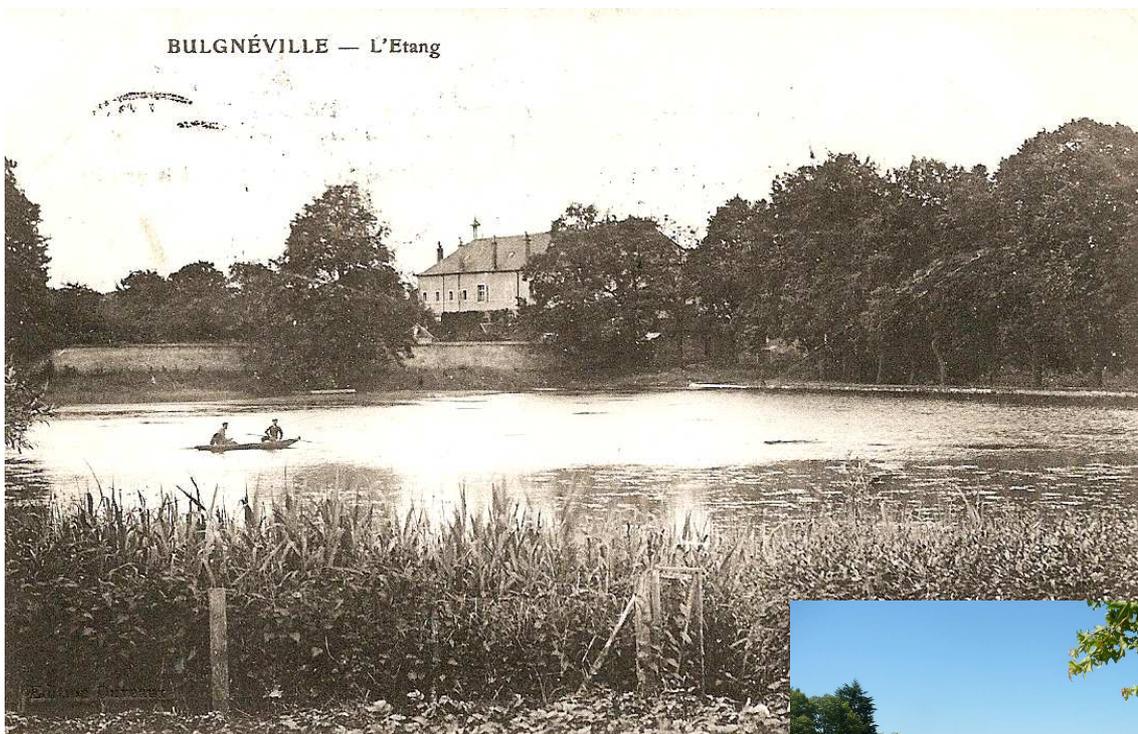


Tous ces équipements ont été installés pour le plus grand plaisir des bulgnévillois, des touristes, des promeneurs, qui peuvent ainsi profiter en toute quiétude de ce site splendide où chacun trouve un environnement calme, reposant et verdoyant.



Quelques vues d'hier et d'aujourd'hui

Cartes postales et photos



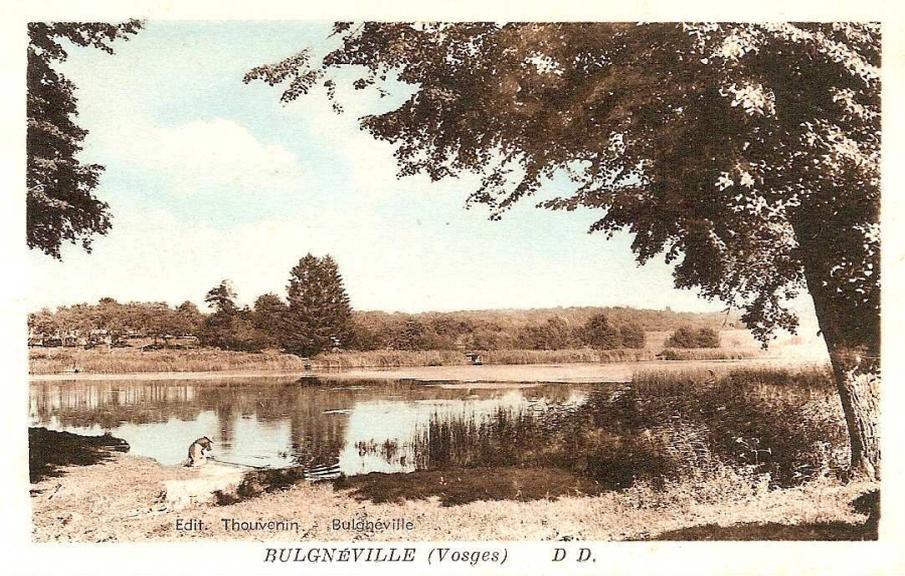






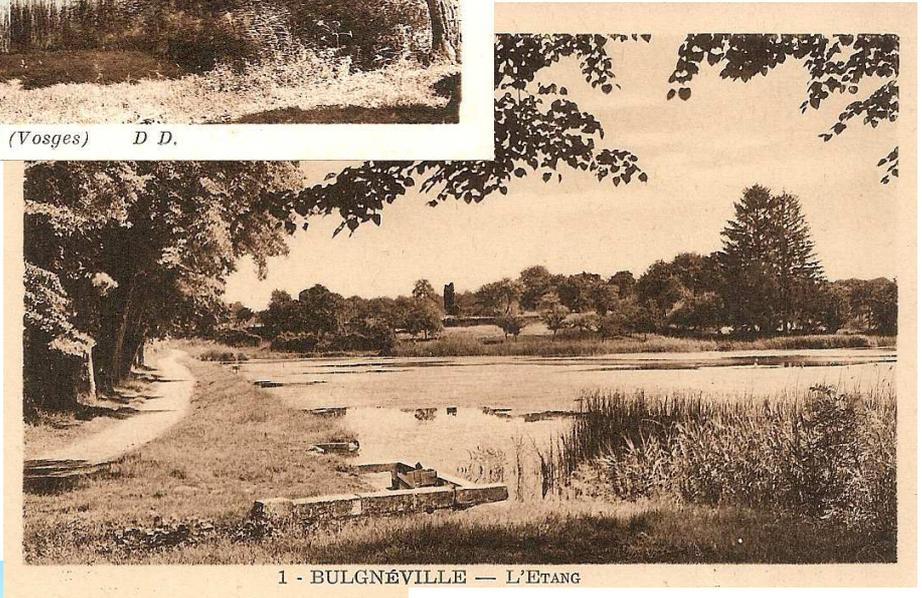
BULGNÉVILLE (Vosges) — L'Etang

Edit. Duveaux



Edit. Thouvenin - Bulgnéville

BULGNÉVILLE (Vosges) D D.



1 - BULGNÉVILLE — L'ETANG

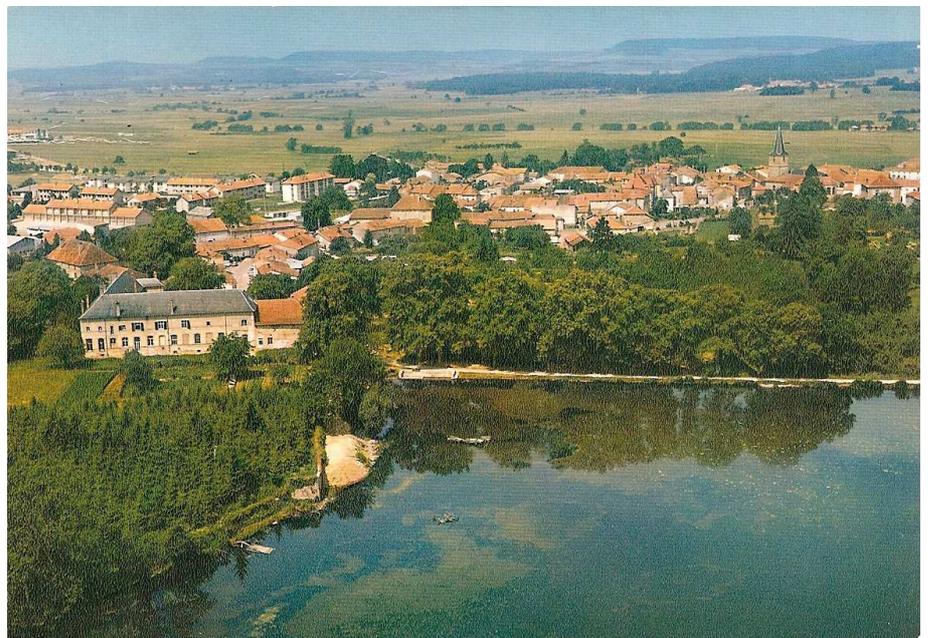


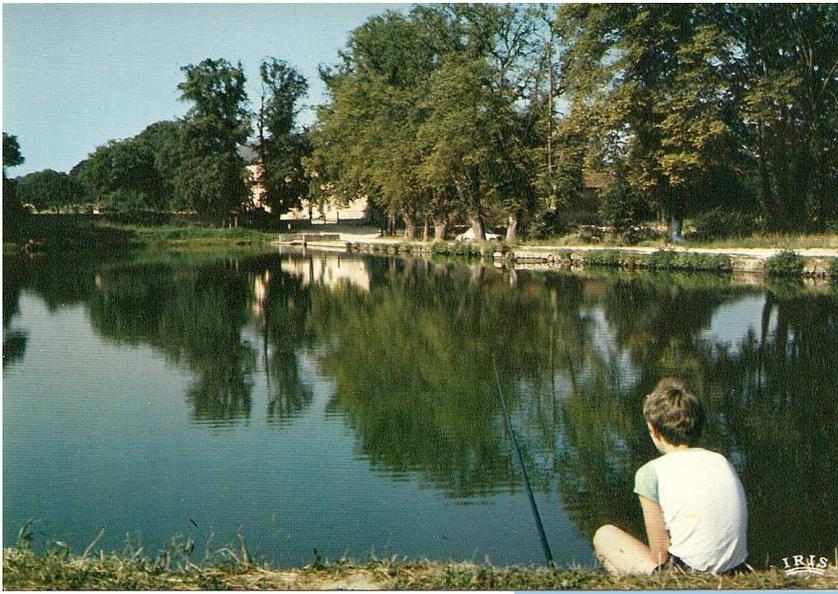


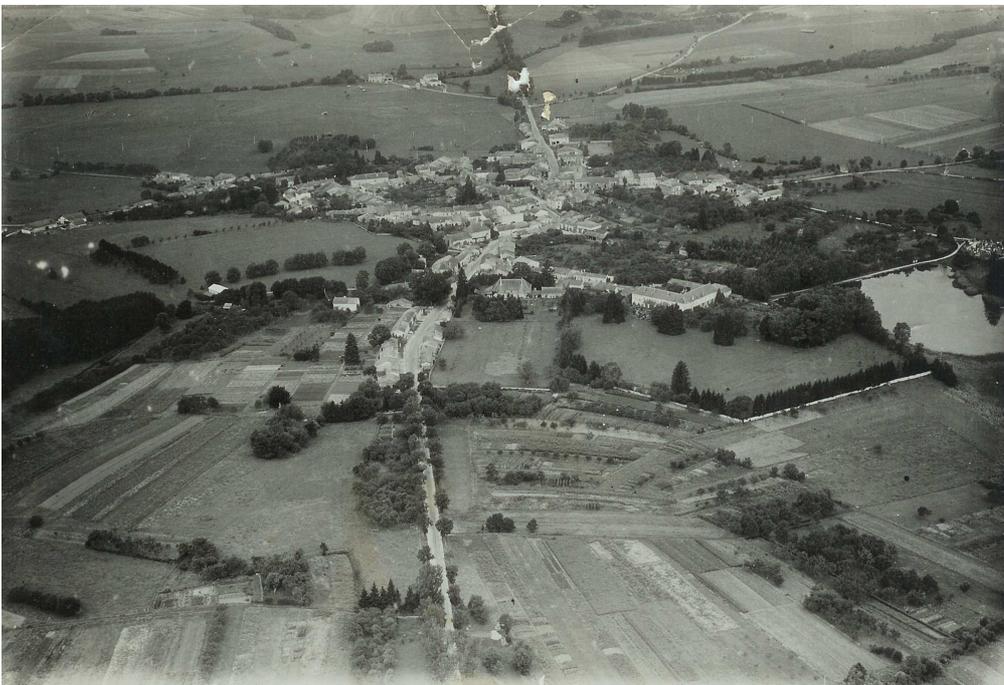
Le lavoir dans les années 50



Fin des années 60 :
le lavoir a disparu...







1950



2004



2006

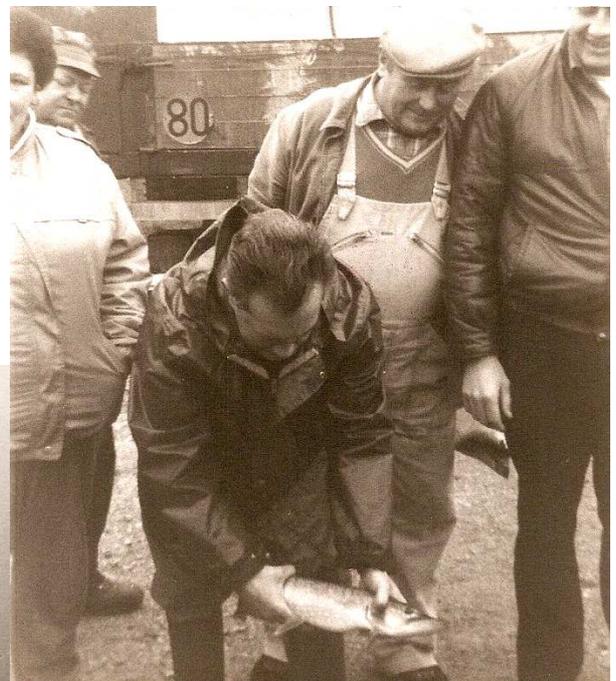
Qu'on l'appelle étang ou lac,
on y voyait des gens...



Hiver 1942,
sur l'étang gelé,
un groupe de jeunes, parmi
lesquels on reconnaît
entre autres Dédé
Fourneaux et Pierrot
Larmet.

Qui reconnaît les autres ?

Alevinage en 1985





Libébul 1984



Libébul 1988





Chaulage en 1992

Bulgnéville

Dec 92

Petit poisson deviendra grand



Mercredi, en présence des membres de la commission communale du lac, la société Socarpe de La Chapelle-Saint-Sauveur a procédé au réempoissonnement du lac des Re-collets. Ce sont donc 300 kg de carpes, 200 kg de gardons et 20 kg de brochets qui, tous

frétilants, ont repeuplé les eaux du lac. Que dès à présent les férus de la gaule pré-

parent leur matériel en prévision de la prochaine saison de pêche.

Le conseil de la Prévention routière

LA VITESSE

Un seul conseil : respecter les limitations de vitesse, mais plusieurs bonnes raisons à cela : lorsque la vitesse d'un véhicule augmente :



Nettoyage des abords en 1995



Démonstration de modèles réduits en 1995

Ce fut un bonheur de rechercher dans les archives de la Mairie de vieux documents et de feuilleter les anciens registres qui sont encore en notre possession.

J'ai fait beaucoup de découvertes qui m'ont permis de constater tout le travail réalisé d'abord par nos "anciens" puis poursuivi par la Municipalité actuelle pour conserver ce site magnifique.

Merci à eux !

Merci également à :

Christian Franqueville, Député-Maire de Bulgnéville

Bernard Poyau pour la mise en page

Mickaël Castellani et les Services Techniques de la Commune

Jean-Pierre Pernelle, des Services techniques pour la barque.

Aux membres du Syndicat d'Initiative...

pour leur aide précieuse.

Et merci aussi à :

Jeanne Begel et Pierrot Larmet pour leurs photos

Visual et MRW pour les photos aériennes.

Jean-Marc Lejuste, pour son exposition de documents sur les étangs disparus de Bulgnéville, complément de cet exposé.

Marcel Renard, artiste peintre, pour sa présence qui a rehaussé cette exposition.

genealogie-bisval.net

Journées du Patrimoine

Marie-Josèphe Poyau

Le 15 septembre 2013